

WARAA

Les Vainqueurs

Tournoi des retrouvailles Devegazan 2016

La compétition
démarré le P7
15 Mai à Dévégo

Football/La FIFA
suspend le Bénin P7

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 12 Mai 2016 N° 109 - Prix 250 F CFA

Manifestations de l'ANC et du
CAP 2015 du 21 mai prochain

«La vieille machine à perdre»

bientôt redémarrée P5

Rumeurs sur les actes frauduleux
à la Division des Opérations
Douanières de Lomé Port

La version des
faits de l'Office

Togolais des Recettes P2

Interview/7 questions
à Jean-Paul P6

AGBOH-AHOUELETE,
président du CONAPP

Proposition de révision de l'hymne
du Togo «Terre de nos aïeux»



Diversions ou occasion manquée pour
Mgr Philippe Fanoko KPODZRO
de faire son méa-culpa P4

A la découverte du CFMI



Un centre bien équipé
pour la formation aux
métiers de l'industrie P3

Situation des droits de l'homme au Togo

Amnesty international produit
un rapport peu crédible pour
préserver ses intérêts P5

AMNESTY
INTERNATIONAL



Rumeurs sur les actes frauduleux à la Division des Opérations Douanières de Lomé Port La version des faits de l'Office Togolais des Recettes

Depuis quelques temps, l'Office Togolais des Recettes (OTR) est dans le collimateur de certaines presses qui relayent des informations qui portent à croire que l'OTR n'a pas encore réussi à mettre un terme aux fraudes et à la corruption qui régnaient à la Douane togolaise avant la mise en place de l'office. Ces journaux indexent particulièrement la Division des Opérations Douanières de Lomé Port. En effet, ces organes de presse soutiennent que des perceptions illicites d'argent continuent et qu'un douanier pouvait engranger de façon frauduleuse plusieurs millions de francs par jour. Selon eux, des conteneurs sont frauduleusement sortis du port et dépotés nuitamment. Dans leurs articles ils relèvent aussi que le scanner est de mauvaise qualité et affiche « illisible » par moment. Face à ces allégations qui discréditent l'OTR qui a pour mission d'éradiquer la fraude et l'évasion fiscale, de rationaliser les procédures fiscales et douanières afin d'accroître de façon substantielle la collecte des recettes de l'Etat, les premiers responsables de l'office ont organisé une conférence de presse pour situer l'opinion.

Parlant de la perception frauduleuse d'argent pour accélérer la signature de autorisations de dépotage, le comité de direction a fait prendre une note de service le 26 mai 2015 relative à la délivrance des quittances aux contribuables après les opérations financières et l'avis

aux opérateurs économiques. Cette disposition permet donc d'éviter tout paiement illégal à un agent de l'office. « L'une des valeurs de l'OTR est : corruption tolérance zéro. Tout paiement se fait contre quittance sécurisée. A part la redevance de travail extralégal de 10 000F CFA contre quittance sécurisée, aucune autre somme n'est exigée pour la signature des autorisations de dépotage. », soutient M. Medjessiribi Agoro Commissaire des Douanes et des Droits Indirects par intérim. En ce qui concernent la sortie frauduleuse et le dépotage des conteneurs la nuit, les journaux en question soutiennent que c'est parce que les agents de l'OTR veulent frauder qu'ils préfèrent faire des opérations la nuit. Et pourtant c'est connu de tous que depuis quelques années, l'OTR a institué un système de travail 24h/24 et 7j/7 pour plus de compétitivité et pour mieux servir les opérateurs économiques. Cette initiative est actuellement saluée par les opérateurs économiques surtout ceux qui exercent dans le grand marché. En effet, il n'est pas aisé de décharger les marchandises au marché en pleine journée où il y a de l'affluence. Ils préfèrent alors faire des démarches administratives et sortir leurs conteneurs la nuit afin de mettre leurs marchandises dans leurs magasins facilement quand le marché est désert. Il n'y a donc rien d'illicite dans cette démar-

che. A entendre les responsables de la Douane au Port, le scanner a toujours identifié le contenu des conteneurs. Dans la plupart des cas, les images sont claires et nettes. Pour eux, la seule difficulté est qu'il est souvent difficile d'interpréter certains conteneurs contenant à la fois des chaussures « fin de série » et des chaussures usagées ou champagne et vin mousseux. L'interprétation d'un mélange de pneus neufs et usagés est aussi souvent difficile à interpréter. Mais lorsque l'image prête à plusieurs interprétations, on passe à l'étape de la visite physique.



Selon l'OTR donc, les informations véhiculées par ces organes ne sont que des allégations mensongères qui cachent une volonté de nuire à l'Office. En aucun

moment, ces journalistes n'ont cherché à vérifier leurs informations. Malgré la mise en place du numéro vert qui fonctionne à tout moment.

Jack NIKUNU

Le conseil hebdomadaire des ministres s'est tenu hier

Trois décrets adoptés et un projet de décret examiné

Le traditionnel conseil des ministres s'est tenu hier au Palais de la Présidence de la République sous la conduite du Faure Essozimna Gnassingbé. D'importantes décisions ont été prises. Lire l'intégralité du communiqué sanctionnant les travaux.

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 11 MAI 2016

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mercredi 11 mai 2016, au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Au cours des travaux, le conseil a adopté trois (03) décrets et examiné en première lecture un (01) projet de décret. Le premier décret pris par le conseil porte attributions, organisation et fonctionne-

ment de l'agence togolaise des grands projets (ATGP). Créée en application de la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014, l'agence togolaise des grands projets a pour missions d'assister le gouvernement dans l'identification, la planification, la conduite et le contrôle des grands projets de travaux publics, d'infrastructures ou d'équipements prioritaires, puis d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour leur réalisation.

En effet, la priorité du gouvernement est de créer les conditions d'une croissance soutenue, durable et plus inclusive pour le bien-être des populations.

L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation d'infrastructures en matière d'énergie, de transport, de télécommunication et de services sociaux de base. Ce décret traduit donc l'engagement manifeste du gouvernement d'imposer une nouvelle dynamique forte dans la conception, la réalisation, la conduite et l'exécution des projets prioritaires. Le second décret adopté par le conseil est relatif à l'agrè-

suite à la p 4

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
W. Maléki
Achille
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoui
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récapité N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90- 02- 52- 45**

*Retrouvez
votre Journal*
W ARAA
Les Vainqueurs
**chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

A la découverte du CFMI

Un centre bien équipé pour la formation aux métiers de l'industrie

Permettre aux entreprises du secteur industriel d'accroître leur compétitivité et leur productivité en leur proposant des formations qui prennent en compte leurs besoins. Tel est l'objectif que s'est assigné le Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI), un nouveau centre inauguré le 4 mai dernier par le président Faure Gnassingbé et le Secrétaire d'Etat français chargé du développement et de la francophonie, André Vallini. A l'heure où le Togo fait face à un important problème de l'inadéquation emploi-formation, le CFMI se présente comme une structure qui va donner une formation de qualité aux jeunes qui auront des profils recherchés par les industries. Né de la volonté du Chef de l'Etat, et soutenu par les industriels et le monde des salariés, le CFMI est le



création a occasionné un investissement important de 1,3 milliards de FCFA venant du gou-

Diesel, Chaudronnerie-Soudure, Mécanique d'entretien, Electromécanique d'Entretien et Climatisation et froid industriel. Le centre propose des formations continues pour le renforcement des compétences des salariés d'entreprises, des formations initiales destinées aux jeunes demandeurs d'emploi et une mise à disposition de compétences aux entreprises. Le CFMI se met aussi à la disposition des entreprises pour tout appui-conseil accompagnement en matière de diagnostic en Ressources Humaines, d'élaboration et mise en œuvre de plans de formations continues.

Des formateurs hautement qualifiés

Le centre s'est entouré des compétences nécessaires pour des formations de qualité. «Les formateurs recrutés sont des industriels réputés pour leur savoir-faire et compétences disposant de longues et riches an-

nées d'expériences au sein de grandes industries. Ils sont issus d'universités et grandes écoles d'ingénieurs du Togo, de pays africains et européens. Ils ont par ailleurs bénéficié de formations à l'Institut des Ressources Industrielles (IRI) de Lyon en France », rassure Jules Anani Gozo, Directeur du CFMI. Il faut ajouter que les experts formateurs de l'IRI, assistent l'équipe de direction et les formateurs pour la qualité des offres de formations proposées depuis la création du centre.

Le CFMI et sa contribution à l'économie nationale

Les métiers d'industrie sont un domaine qui booste l'économie nationale, grâce au CFMI, les besoins en compétences dans les entreprises seront véritablement comblés pour le fait que la démarche d'accompagnement proposée est basée sur un diagnostic

des besoins au sein des entreprises et une proposition de solution formation et conseils adaptés à chaque entreprise. Cette démarche permettra donc aux entreprises d'être plus productives et plus compétitives afin de booster l'économie. « Les jeunes issus des formations initiales disposeront de compétences leur permettant d'aller à l'auto-employabilité, à ce titre, un accent particulier est mis sur les modules comme l'entrepreneuriat, la gestion des projets, l'économie et la gestion d'entreprise dans le programme de formation proposé » affirme M. Gozo.

Actuellement le CFMI a une capacité d'accueil de 80 à 100 jeunes en formation initiale et 2000 stagiaires en formation continue par an. A entendre M. Gozo, il est prévu une extension du centre aux métiers portuaires et de la mer très prochainement.

Jack NUKUNU



fruit d'un travail collégial entre le secteur public et le secteur privé. Contrairement aux autres centres de formations reconnus de la sous-région à l'instar de ceux du Sénégal et du Maroc qui s'intéressent uniquement à des branches bien précises, le CFMI jouit d'une particularité. Il regroupe tous les métiers transversaux qu'on trouve dans toutes les catégories d'industries. Sa N° 109 - Jeudi 12 Mai 2016

vernement togolais et un appui de 3,935 milliards de FCFA fait par l'Agence Française de Développement (AFD). Cet investissement important a alors permis au centre de se doter des équipements de dernières générations et uniques au Togo et dans la sous-région ouest africaine pour une meilleure formation faite pour le moment dans 5 domaines notamment Mécanique

Processus de mise en place de l'Assistance technique au sein de l'OTR A la découverte du Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale

Accroître de manière substantielle les recettes fiscales puis renforcer la transparence de la mobilisation des ressources financières est l'objectif principal que poursuit le Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI). Lancé officiellement le 28 avril dernier en présence du Commissaire Général de l'OTR, Henri Gaperi et les premiers responsables de cette institution, ce projet s'articule autour de trois composantes notamment l'appui à l'amélioration de l'efficacité et de l'intégrité de la gestion fiscale, le renforcement de la transparence et du suivi des recettes fiscales et la gestion du projet. Il est financé à plus de 12 milliards de FCFA par le Togo et la Banque Africaine de Développement (BAD), le partenaire qui accompagne le gouvernement togolais dans la réforme et la mise en place effective de l'OTR.

Le PAGFI est un projet dédié principalement au renforcement des capacités opérationnelles et à l'efficacité de l'OTR. Axé fortement sur les nouvelles technologies, de l'information et de la communication, ce projet vise d'une part à moderniser les services rendus aux contribuables et d'autre part à renforcer la lutte contre la fraude et la corruption ainsi que l'intégrité dans la gestion des fi-



nances publiques. Pour le représentant résidant de la BAD au Togo Serge Mari Nguessan, le PAGFI vient consolider les appuis précédents consentis par la Banque au Togo pour soutenir l'OTR en vue de renforcer la gouvernance fiscale et la mobilisation des ressources internes. « Le groupe de la BAD est heureux d'accompagner le gouvernement dans cet important projet. Nous restons convaincus qu'avec l'engagement soutenu du gouvernement, l'appui du PAGFI et des autres partenaires techniques et financiers, les perspectives financières du Togo seront encore plus prometteuses », a-t-il indiqué. « Ce projet permettra à l'OTR de mieux atteindre les objectifs de l'office », a rassuré pour sa part le Commissaire Général Henri GAPERI. « Les dons et prêts actuels destinés au financement du PAGFI et dont l'OTR est le principal bénéficiaire constituent une opportunité pour nous d'assurer la consolida-

tion des acquis de l'ensemble des actions entreprises en matière de réforme de la gestion des finances publiques et vont permettre à l'OTR de renforcer ses capacités techniques et institutionnelles afin de devenir un office moderne et performant de mobilisation des recettes capable d'autofinancer l'essentiel des besoins nationaux », a laissé entendre le Directeur de Cabinet du ministère de l'économie et des finances. Pour rappel, la mise en place de l'OTR répond au besoin d'éradiquer la fraude et l'évasion fiscale, de rationaliser les procédures fiscales et douanières afin d'accroître d'une façon substantielle la collecte des recettes de l'Etat. Au cours des deux premières années de fonctionnement, 2014 et 2015, cette institution a enregistré des résultats qui se traduisent par un accroissement du taux de mobilisation de recettes fiscales à deux chiffres.

Jack NUKUNU

Proposition de révision de l'hymne du Togo «Terre de nos aïeux»

Diversions ou occasion manquée pour Mgr Philippe Fanoko

KPODZRO de faire son méa-culpa

L'archevêque émérite de Lomé Mgr Philippe Fanoko Kpodzro propose une modification de l'hymne nationale togolaise « Terre de nos aïeux ». Le prélat a fait cette proposition au cours de la messe d'action de grâce qu'il a célébrée dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire d'ordination épiscopale en début de ce mois.

Pour Mgr Kpodzro, au lieu de « vainquons ou mourrons, mais dans la dignité », il faut plutôt dire « vainquons et vivons dans la dignité » car, indique-t-il, cette portion de phrase n'est plus d'actualité. Elle date de l'époque de la lutte pour les indépendances. Cette annonce de l'archevêque émérite de Lomé est diversement appréciée.

Pour certains la proposition est très pertinente. Ils estiment que l'hymne du Togo comporte trop de charges émotionnelles négatives hé-

ritées de la lutte pour l'indépendance. Ils lient le mal togolais par ces charges négatives qu'il faudra extirper et inverser la tendance.

Pour d'autres, c'est une partie du patrimoine historique national, il y a plus important que des phrases à changer : « Nous ne devons pas oublier ce que nos aïeux nous ont laissé. Ils



ont beaucoup lutté pour cette indépendance. Le patrimoine togolais nous est trop cher. Nous devons encore lutter pour avoir d'autres indépendances, à savoir l'indépendance économique, et pourquoi pas l'alternance ? ».

Un analyste de la scène politique du Togo nous confiait ceci « si j'étais très inspiré, j'écrirais un livre que j'appellerais : Mgr Philippe Fanoko Kpodzro ou la racine du mal du Togo démocratique ». Il explique que le problème du Togo d'aujourd'hui trouve son origine dans la mauvaise conduite de la conférence nationale souveraine par le prélat Kpodzro. Il s'étonne que le prélat va-t'en guerre, qui citait Mirabeau, « nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par les coups de baïonnettes », en début de cette conférence se soit mué en pacifiste. Il conclut que ce que les togolais attendent de Philippe Kpodzro c'est « **de se repentir sincèrement, un méa-culpa public pour le tort causé à la nation toute entière** ».

Mgr Kpodzro a trahi la confiance placée aux hommes de Dieu en prenant une position tranchée pour un camp lors de ce forum national et durant toute la marche de démocratisation de notre pays. En faisant cette proposition quelques jours seulement après une prise de position des évêques de la conférence épiscopale du Togo appelant les togolais à « **oser aller de l'avant** », il faut croire que le prélat a pris la mesure de la chose et sa hauteur d'esprit l'amènera un jour à demander « **pardonn** » aux togolais.

SENA LE LIBRE PENSEUR

Fait à Lomé, le 11 mai 2016

Le Conseil des ministres

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 11 MAI 2016

Suite de la p 2

ment d'exercice d'une activité professionnelle dans les ports, les installations portuaires et des espaces maritimes sous juridiction togolaise et au permis d'exploitation des engins flottants. Prenant en compte la nécessité pour le gouvernement de mieux assurer la sécurité des activités économiques portuaires et dans les espaces maritimes, le présent décret institue l'octroi d'un agrément pour l'exercice d'une activité professionnelle dans les ports, de même que la délivrance d'un permis d'exploitation des engins basés dans les eaux sous juridiction togolaise.

Ce décret prévoit également le suivi informatique des informations de sûreté et leur archivage afin d'assurer le suivi des activités et la détection des opérations illicites. Il s'agit pour le gouverne-

ment, d'assurer la pleine sécurité de ses espaces maritimes et de conjuguer les efforts pour une lutte efficace contre les trafics illicites afin d'accroître la compétitivité des ports du Togo.

Le troisième décret pris par le conseil porte création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables.

Conformément à la volonté du gouvernement de permettre à une frange importante des populations rurales et périurbaines d'avoir accès aux services énergétiques et dans la logique d'accroître le maillage électrique de notre pays, la création d'une agence devient une nécessité.

Ainsi, le décret adopté par le conseil crée l'agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables chargée de la

mise en œuvre de la politique de l'Etat en la matière et de mobiliser plus facilement les ressources financières pour l'accélération de l'électrification en milieu rural et la promotion des énergies renouvelables conformément aux Objectifs de développement durable et aux recommandations de la COP 21 tenue à Paris.

Le conseil a, par ailleurs, examiné en première lecture le décret relatif à l'identification des usagers des ports, la traçabilité des marchandises et des véhicules ainsi que le suivi des engins flottants dans les eaux territoriales togolaises.

Au titre des divers, il a été fait au conseil, un compte rendu relatif au démarrage des épreuves écrites des examens du BAC1 à partir du mardi 21 mai 2016. Au total, 44382 élèves dont 15.342 filles dans le secteur de l'enseignement général et 15

519 candidats dont 7 195 filles dans le secteur de l'enseignement technique sont concernés. Le conseil souhaite, d'ores et déjà, bonne chance à tous les candidats. Il a également été porté à la connaissance du conseil que la réforme du mécanisme de distribution des engrais est arrivé à son terme et a permis de désigner pour le compte de la prochaine campagne agricole, 9 sociétés privées qui auront la charge de mobiliser 85 000 tonnes d'engrais contre les 45 000 tonnes relevées au cours de la campagne agricole précédente.

Enfin, deux (02) décrets de nomination ont été pris au titre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Manifestations de l'ANC et du CAP 2015 du 21 mai prochain «La vieille machine à perdre» bientôt redémarrée

C'est l'objet de discussion depuis quelques jours. L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et le Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) reprennent leurs manifestations de rues le 21 mai prochain. C'est du moins ce qu'ont annoncé les responsables des deux familles politiques relayés par les médias en fin de la semaine dernière.

Cette annonce ne surprend pas trop l'opinion nationale car longtemps habituée par ces marches qui sont devenues un sport national. Mais ce qui est surprenant c'est la teneur des revendications. L'ANC et le CAP 2015 marcheront à partir du 21 mai pour, dit-on, « **exiger les réformes politiques et l'organisation des élections locales** ». Ils revendiquent aussi l'ouverture d'un autre cadre de discussion afin d'aplanir les divergences avant un débat à l'Assemblée Nationale. « **Curieuse forme de démocratie où l'Assemblée Nationale qui devrait être la tribune idéale des débats contradictoires se voit vider de ses**



prérogatives pour devenir un passoir » observera un analyste politique.

A ce jour, même si certains contestent, à tort ou à raison, les résultats de la présidentielle de 2015, la représentation nationale, elle autre, ne souffre d'aucune illégitimité. Elle est une institution où cohabitent plusieurs familles politiques de notre pays. Cette institution dont les mandataires ont d'ailleurs vu leurs émoluments passer du simple au double doit faire le travail pour lequel ces élus sont gracieusement payés par le contribuable togolais. En clair l'Assemblée Nationale ne doit pas être vi-

dée de l'un de ses rôles principaux, celui de la rédaction et du vote des textes qui engagent notre pays.

Les responsables de l'ANC et du CAP 2015 au lieu de faire des manifestations folkloriques qui ont, par le passé, montré leurs limites doivent plutôt procéder par la diplomatie des couloirs afin de faire passer certaines de leurs exigences. Quelle que soit la pertinence de leurs propositions ils doivent comprendre qu'en démocratie « **c'est la majorité du moment qui fait les lois** ». L'illustration nous est donnée par la France, pays de vieille tradition démocratique, où le gouvernement peut

même engager sa responsabilité avec ce qu'on appelle là-bas « **le 49-3** » qui n'est autre qu'un passage en force à l'Assemblée Nationale lorsque le bloc majoritaire croit à la force de ses convictions et surtout lorsqu'on veut faire passer les promesses du projet de société pour lesquelles cette majorité a été élue.

Par ailleurs le chef de file de l'opposition, consacré par la loi portant statut de l'opposition devrait pouvoir canaliser les énergies de toutes les oppositions parlementaires et extra-parlementaires afin de s'entendre sur un minimum avant les débats à l'hémicycle. A supposer que le pouvoir soit prêt à ouvrir un cadre de discussion extra-parlementaire, de quelles propositions consensuelles disposent les oppositions même plus opposées entre elles qu'avec le pouvoir ? Au lieu de jouer à fond son rôle et prendre la mesure de sa responsabilité, on prend plaisir à chauffer à blanc les militants et sympathisants, on veut amuser les chancelleries internationales représentées dans

notre pays, on veut aussi jouer avec les nerfs de ces hommes et femmes qui ont choisi comme gagne-pain le service du maintien d'ordre souhaitant en secret une bavure de ces derniers afin de trouver le trophée idéal pour instaurer le désordre et faire aboutir son ambition, celle de prendre le pouvoir par la rue. Rappelons que la marche garantie par notre constitution comme arme de contestation perd de sa valeur car depuis 2005 elle a été abusivement utilisée sans succès. C'est donc cette « **vielle machine à perdre** » que les responsables de l'ANC et du CAP 2015 veulent recycler pour les combats futurs. Vivement que Jean Pierre FABRE et les siens soient mieux inspirés surtout dans cette période d'accalmie, période que les prélatés, à travers leur dernière lettre, veulent voir mieux gérée afin de faire aboutir toutes les réformes nécessaires pour un Togo plus apaisé.

**SENA LE LIBRE
PENSEUR**

Situation des droits de l'homme au Togo Amnesty international produit un rapport peu crédible pour préserver ses intérêts

Le mouvement mondial des droits de l'homme Amnesty International a produit la semaine dernière un rapport sur la situation des droits de l'homme au Togo. Mais malheureusement, beaucoup de togolais peinent à se retrouver dans ce rapport qui peint en noir tous les efforts du gouvernement.

Selon les auteurs dudit rapport, la situation au Togo sur les droits de l'homme stagne « Il y a quelques engagements qui ont été pris par les autorités togolaises, notamment devant la communauté internationale, qui n'ont pas été respectés ou qui ont été partiellement mis en œuvre. Il est important que la communauté internationale fasse preuve de vigilance, parce que cette situation sur les droits de l'homme pourrait se détériorer rapidement », a laissé entendre François Pactuel, Chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty interna-
N° 109 - Jeudi 12 Mai 2016

tional sur rfi. Pour cette institution qui tend à perdre sa crédibilité, la plupart des manifestations pacifiques sont interdites et il est fait un usage excessif de la force et de armes à feu par les forces de sécurité. Et pourtant, tout le monde au Togo sait qu'il y a une loi sur les manifestations, et grâce à cette disposition appelée affectueusement la « loi Bodjona » tout le monde peut manifester quand les démarches administratives sont remplies. Grâce à cette loi, les opposants ont même laissé leurs occupations pour manifester librement les jours ouvrables pour des inutilités.

François Pactuel soutient aussi que « les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes qui parlent de violation de droits de l'homme au Togo, sont régulièrement menacés et harcelés par les services de police ». Au lieu de parler de l'article 497 du nouveau code



pénal perçu par les journalistes comme une restriction de leur liberté, il a préféré dépourssiérer les vieux rapports pour les mettre à l'ordre du jour. La presse togolaise jouit d'une parfaite liberté. Les presses les plus acerbes contre le pouvoir ne sont nullement inquiétées. D'ailleurs un des responsables de ces presses très critiques envers le pouvoir en place a été récemment élu par l'Assemblée Nationale comme membre de la HAAC pour apporter son expertise pour le bon fonctionnement

de cette institution. Amnesty International tente aussi d'imposer l'homosexualité au Togo. Cette institution fait remarquer que le code pénal togolais récrimine toujours les relations entre individus de même sexe. Ce qui est complètement faux. Le Togo ne dispose pas de textes qui protègent les homosexuels mais ils n'y a également pas d'arrestation dans le camp de ces personnes qui ont décidé de se livrer à de l'immoralité. Il ne revient pas à cette

institution d'obliger le Togo à voter des textes contre les valeurs morales de la société togolaise et celles africaines. Il est certes vrai que le Togo a encore des efforts à faire en matière des droits de l'homme mais le rapport d'Amnesty international ne reflète en rien la réalité. C'est un vieux rapport non actualisé qui a été réchauffé avec l'intention de nuire à l'image du Togo pour protéger ses intérêts. En effet en relevant avec sincérité les efforts qui ont été faits par le Togo, ils auront peu de chance de monter des projets bancals pour se remplir les poches. Vu que plusieurs autres institutions reconnaissent les avancées du Togo en matière des droits de l'homme, Amnesty International risque de perdre progressivement sa crédibilité avec la publication des rapports qui sont en déphasage avec la réalité.

Jack NUKUNU

Interview/7 questions à Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE, président du CONAPP

Le 13 mai prochain, le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) tiendra son Assemblée Générale électorale. Après deux ans d'intense activités, le bureau de Jean Paul Agbo Ahouélete fera son bilan avant de remettre son mandat en jeu conformément aux textes. En prélude à ce grand événement, le président du CONAPP répond à nos confrères de Afreepress dans une interview exclusive. Lire l'intégralité de cette interview.

Afreepress : Bonjour monsieur Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE. Vous êtes le président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP). Votre association tient le 13 mai prochain son Assemblée Générale ordinaire devant mener au renouvellement des instances dirigeantes. Dites-nous combien de membres compte aujourd'hui le CONAPP et comment devient-on membre ?

Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE : Les conditions d'adhésion au Conseil National des Patrons de Presse sont des plus simplifiées. Il faut être majeur et jouir de ses droits civiques, être promoteur, dirigeant ou responsable d'un organe de presse régulièrement enregistré auprès de la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC). L'intéressé doit remplir une fiche d'adhésion au secrétariat de l'association et payer un droit d'adhésion d'un montant de dix mille francs (10.000F) CFA.

La demande doit être acceptée par le Bureau Exécutif qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire. Adéquat de réponse dans un délai de quinze jours suivant le dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée. En cas d'acceptation, une carte de membre est délivrée à l'adhérent. Le Bureau Exécutif est tenu d'informer l'Assemblée Générale suivante, des nouvelles adhésions. La demande et la satisfaction aux conditions requises n'entraînent pas automatiquement l'adhésion du postulant. Le Bureau Exécutif peut, par avis motivé, refuser une adhésion. La décision de refus est signifiée au postulant au plus tard un (1) mois après sa demande adressée au Bureau Exécutif accompagnée des droits d'adhésion. A ce jour, et sous réserve de l'enregistrement des adhésions en cours, nous sommes plus de 85 membres.

Afreepress : Quel est le bilan du travail accompli pendant ces deux dernières années par le bureau que vous dirigez ?

J.P.A. : Tout au long de ces deux dernières années, le Bureau Exécutif sortant s'est investi à redynamiser l'organisation et à lancer de nombreux chantiers au bénéfice de nos membres. Nos actions sont ainsi allées essentiellement dans six (6) directions.

1- Les réformes structurelles : Lors de l'Assemblée générale électorale d'avril 2014, de nombreuses faiblesses dans les dispositions des statuts régissant l'organisation se sont révélées. Pour les corriger, nous avons convoqué deux (2) mois après notre élection, une assemblée générale extraordinaire qui a permis de réviser ces statuts et de nous N° 109 - Jeudi 12 Mai 2016

doter de nouveaux, plus conformes à l'exigence de notre époque et correspondant aux aspirations de nos membres. Nous avons également adopté un règlement intérieur qui jusque-là, n'existait pas. En outre, en vue de rendre son fonctionnement plus efficient et dans le souci d'associer davantage les médias de l'intérieur aux activités de l'organisation, des points focaux ont été installés dans les 5 régions économiques du pays.

2- La visibilité :

Pour renforcer les liens avec ses membres ainsi que ses partenaires, mais également donner de la visibilité à ses activités, l'organisation a créé un bulletin d'informations trimestriel dénommé CONAPP MAG, un site internet de même qu'un compte FACEBOOK.

3- Le renforcement des capacités :

La formation et le renforcement des capacités font partie du plan d'actions du bureau élu en avril 2014. Plusieurs séminaires et ateliers de formation sur diverses thématiques ont été ainsi organisés.

- Le 2 octobre 2014, un atelier sur le thème : « Gestion et Leadership d'Entreprise, Pratique de l'Intelligence Economique » à l'Agora Senghor à Lomé avec une quarantaine de patrons de presse.

- du 28 au 30 octobre 2014 à Kpalimé, un séminaire de réflexion sur le thème : « Journalisme - Nécessité d'un professionnalisme » a regroupé patrons de presse et chefs de rédaction.

- Courant mois d'octobre, le CONAPP en collaboration avec le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PAD.S.P) a lancé des offres de formation au profit des patrons et employés des organes de presse membres du CONAPP. La première vague de formation s'est déroulée en janvier 2015.

- Avec l'appui de l'agence « A Présent », un atelier photo en Janvier 2015 ouvert aux responsables d'organes ou aux membres de leur rédaction a été organisé et cumula participation de 15 reporters à l'Agora Senghor.

- Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015, un atelier à Kpalimé sur le thème : « Processus électoral mieux le comprendre et mieux le restituer » a été organisé au profit d'une quarantaine de patrons de presse.

- En prélude au sommet sur la sécurité maritime, un atelier d'échange et de renforcement de capacité sur le thème : « Place de l'espace maritime dans les échanges internationaux et son enjeu pour le Togo ». Une cinquantaine de participants patrons et rédacteurs en chef ont bénéficié du 15 au 17 juillet 2015 à Kpalimé.

- Un atelier de formation et de rappel des techniques journalistiques a été organisé en novembre 2015 avec comme formateur, un rédacteur en chef de TV5 Monde, au profit des reporters.

4- Défense des intérêts des organes de presse

Le Bureau Exécutif a initié des démarches allant dans le sens de règlement de conflits, litiges, ou malentendus entre certains organes de presse et des sociétés. Il s'agit des affaires :

- Togotelecom et ses partenaires où le CONAPP a œuvré pour la préservation des intérêts des médias. Une entente avec la société a contribué à éviter la suspension des contrats en cours et à débloquer le paiement des arriérés.

- La CENI et les médias : Le BE a également approché la CENI pour le paiement de reliquat dans le cadre du contrat avec les médias lors des législatives de 2013. Même si la démarche n'a pas abouti, elle a tout de même permis de comprendre les raisons du non paiement.

- BUT ODR A et les médias audiovisuels : Dans le souci d'accompagner ses membres dans le règlement de leurs arriérés de redevances de droits d'auteur vis-à-vis de BUT ODR A, le CONAPP après plusieurs démarches a réussi à arracher un protocole d'accord avec l'institution le 2 septembre 2014. Cette clause qui malheureusement n'a pas été respectée par la plupart des médias, a permis quand même à ceux-ci d'échapper à la menace de mise en demeure qui planait sur certaines radios et télévisions.

5- Amélioration des conditions d'exercice

Dans le souci de garantir des soins de santé de qualité à ses membres, une convention tripartite CONAPP-droit international Dr Kodrom et l'ONG Aïmes Afrique a été signée le 10 mars 2016. Cette convention prévoit notamment la prise en charge médicale partielle (20%) des patrons de presse, de leur conjoint et de leurs enfants. La mise en œuvre a démarré à compter de ce mois de mai 2016.

En dehors de ces deux initiatives, une commission technique a été mise en place afin de plancher sur un système de couverture maladie et de régime vieillesse. Tandis qu'une autre a élaboré des propositions pour la mise en place d'un messagerie.

6- Participations actives au grands rendez-vous

Le CONAPP a pris l'initiative d'une plateforme dans le cadre des Etats généraux de la presse en juillet 2014 à Kpalimé. Ce qui lui a permis d'impacter dans une large mesure les résolutions issues de ces Etats généraux. Le CONAPP a d'ailleurs un représentant au sein du comité desuivi chargé de la mise en œuvre de recommandations des Etats généraux de la presse togolaise.

- Le CONAPP dans une démarche inclusive, a organisé les premières Journées Portes Ouvertes de la presse togolaise. La première édition a eu lieu en décembre 2014 et la seconde le mois de décembre de l'année suivante avec à la clé une cérémonie de distinction des meilleurs médias de la presse togolaise.

- dans le cadre de l'élection présidentielle et pour permettre aux différents médias d'assurer une meilleure couverture de la campagne électorale, le



mat de confraternité. Les différentes organisations devront elles aussi rappeler à l'ordre leurs membres, dans l'intérêt de tous, lorsque les bornes sont dépassées. Mais plus que toutes ces organisations, c'est à chaque professionnel de respecter les règles et les exigences de la corporation dans laquelle il exerce. Cela s'appelle de la responsabilité et du respect : se respecter, respecter les autres et le métier qu'on a embrassé.

Afreepress : La HAAC est dans un processus de renouvellement des membres et tous les projecteurs sont braqués sur M. Zeus Aziadouvo, élu par les députés en majorité d'UNIR et de l'UFC pour siéger à la HAAC. Quelle analyse faites-vous de cette élection ?

J.P.A. : Je félicite tout d'abord le confrère pour son élection. J'espère que sa contribution permettra de faire faire à la presse, un saut qualitatif dans les 5 prochaines années. Ensuite dire qu'UNIR étant majoritaire à l'Assemblée, il n'y a aucune chance d'être élu à la HAAC sans leur vote. Tous les candidats avaient donc que leur vote serait décisif. Il n'y a donc pas de polémique à entretenir sur le sujet. Les partis politiques sont dans leur rôle avec ces jeux de ping-pong. Ce qui m'intéresse est ce que peut être l'apport des uns et des autres au sein de cette institution.

Afreepress : Selon vous, doit-on revoir le système de choix des membres de la HAAC pour permettre aux journalistes eux-mêmes et à leurs organisations de désigner par vote, un certain nombre de membres en leurs seins ?

J.P.A. : Je crois que le mode de désignation des membres de la HAAC a fait l'objet de recommandations des Etats Généraux. L'idée que les journalistes et les organisations choisissent par vote leurs représentants est un bon compromis. Cependant, à mon avis cela n'engage que moi et non le CONAPP ; il faudrait résoudre deux (2) préalables avant d'y arriver.

D'abord définir et identifier qui est journaliste et qui ne l'est pas. Aujourd'hui, la carte de presse pouvant être celle permettant de reconnaître aux uns et aux autres leur qualité de journaliste, n'est pas une réelle exigence. Dès lors, il sera difficile de définir le collège électoral devant élire ces représentants.

Ensuite reconnaître les organisations susceptibles de soutenir ou de proposer des candidats. A ce jour, il y en a d'innombrables, avec peu ou pas d'activités, certaines même sans membres identifiés. Ce sont donc des réflexions à mener pour parvenir à cette proposition fort pertinente, demandant à la corporation de désigner ses représentants à la HAAC.

Afreepress : Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE est-il candidat à sa propre succession lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2016 ?

J.P.A. : Nous verrons bien. L'essentiel est que le prochain Bureau Exécutif poursuive dans la même dynamique que le sortant et ait un rythme plus accéléré relativement à un certain nombre de chantiers utiles pour la presse togolaise.

Afreepress : Le Togo a célébré le 3 mai passé, la Journée mondiale de la Liberté de presse. En votre qualité de patron de presse, quel diagnostic faites-vous de l'état de la presse togolaise ?

J.P.A. : Pour répondre en quelques mots je dirai « peut mieux faire ». Cette année, le Togo a perdu 8 places dans le classement FSF de la Liberté de la Presse dans le monde. Le récent Code Pénal et le fameux article 497 qui a fait couler beaucoup d'encre y est sans doute pour quelque chose. Malgré tout, le cadre légal dans notre pays reste l'un des plus libéraux. Il faut s'en féliciter et continuer à se battre pour le préserver et le renforcer. Cette indispensable liberté de presse ne peut s'exonérer et n'aura de sens qu'avec le principe de responsabilité. La presse togolaise a besoin d'être davantage professionnelle. D'où la nécessité de la mise en place d'un plan de formation et d'un mécanisme de recyclage. Elle a besoin également davantage de ressources. Pour ce faire, elle devra passer de l'informel au formel, et mieux s'insérer dans le tissu socio-économique, en se considérant comme une entreprise avant tout. Avec sa spécificité et un produit particulier, mais tout de même une entreprise avec ses exigences et ses règles.

Afreepress : Nombreux sont ceux qui pointent du doigt la dégradation des relations entre journalistes et l'utilisation des colonnes des journaux comme instruments de règlements de comptes entre confrères. Que peuvent faire les organisations professionnelles de la presse pour mettre fin à un tel phénomène ?

J.P.A. : Elles ont un rôle important et primordial à jouer pour ne pas laisser la situation se dégrader et aboutir à des situations irrécupérables. La Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication doit assumer pleinement son rôle de régulateur et être davantage diligente pour rappeler à chacun les règles élémentaires qui gouvernent notre profession. Les garde-fous sont là, il faut les indiquer et ne pas donner l'impression de se taire, pire, d'encourager le règne de la jungle.

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM) doit y prendre sa part également en contribuant à la préservation d'un cli-

Tournoi des retrouvailles Devegozan 2016 La compétition démarre le 15 Mai à Dévégo

16 équipes sont sur la ligne de départ pour la conquête du trophée du tournoi des retrouvailles devégozan 2016. Le comité d'organisation soutenu par Tido Looky a procédé au tirage au sort des poules suivi d'une conférence de presse lundi dernier à Dévégo. Rencontre au cours de laquelle les premiers responsables de l'organisation et des équipes ont amendé et adopté le règlement de compétition bien sûr en présence des chefs

traditionnels Togbui Plassi Gagban de Dévégo et Gbonfou Agbasse III d'Avépozo. Le tournoi des retrouvailles permet à la fête des natifs de dévêgo de connaître une affluente particulière chaque année.

Olympique FC
Rangers FC
Acevia
Amis du foot

Poule C
ACRH
Arc en Ciel
Young Boys
Zedeka FC

Poule A
Goldfields
TP Mazembe
Dreams Team
Lumière FC

Poule B
Roi du foot
Young Star
Gak FC
Morning star

Football/La FIFA suspend le Bénin

Alors qu'il devait marquer la fin du processus de normalisation, le congrès électif de la Fédération béninoise n'a pas pu avoir lieu le 4 mai dernier en raison de l'interdiction prononcée par un tribunal. Du coup, le conseil de la FIFA s'est déclarée mardi en faveur de la suspension du Bénin.

Coup d'arrêt pour le football béninois. Réuni mardi à Mexico, le Conseil de la FIFA - un nouvel organe qui tenait sa première séance - a annoncé la suspension avec effet immédiat de la Fédération béninoise (FBF) «conformément à l'art. 38 des Statuts de la FIFA». Si cette décision doit encore être confirmée vendredi par le Congrès de l'instance dirigeante du ballon rond, l'issue ne fait plus guère de doutes. La FIFA a motivé sa sanction par l'annulation du congrès électif

de la FBF. Celui-ci devait se tenir le 4 mai dernier mais il n'a pas pu avoir lieu en raison «de l'injonction prononcée à son égard par un tribunal local et qui empêche la tenue d'une élection» par peur de troubles à l'ordre public, rapporte la FIFA.

En effet, le football béninois traverse une zone de turbulences depuis le retrait de l'agrément de la FBF prononcé par le gouvernement en mars 2015. Face à cette impasse, le ministre des Sports Oswald Homeky, avait demandé un délai de grâce à la FIFA afin de ramener le calme avant les élections. Mais le dirigeant n'a pas été entendu. Alors que le mandat du comité de normalisation, mis en place par sa volonté en novembre 2015, s'achevait le 30 avril, l'instance dirigeante du ballon rond n'a pas voulu transiger.

Aujourd'hui, ce divorce au sein de la famille du football béninois, que le comité de normalisation n'a pas su surmonter, pourrait avoir de lourdes répercussions sur le plan sportif. Si elle est confirmée la suspension de la FBF pourrait tout simplement mettre un terme aux rêves de CAN 2017 des Ecureuils. Un coup terrible alors que le Bénin est toujours en course pour la qualification, à la 2e place du groupe C, à seulement 2 points du Mali. Dans ce cadre, la sélection dirigée par Oumar Tchomogo devait d'ailleurs affronter la Guinée Equatoriale à l'occasion de la 5e journée des éliminatoires début juin. Mais tout semble aujourd'hui remis en cause....

Source : Afrik

FAITS DIVERS

* La mendicité moderne lui a valu le nom : «Professeur de soutenance»

David est un étudiant en année de licence, option psychologie au Campus universitaire de Lomé, «année avancée», selon ses propres dires. Depuis plus de quatre ans, il est devenu célèbre sur le campus universitaire pour sa participation effective à toutes les «fins de soutenances», moment par excellence de la collation. De l'auditorium aux amphithéâtres et des salles de classe des écoles en passant par le Village du Bénin, le jeune maître par cœur les programmes de soutenance des départements et n'hésite pas à y faire le tour de lundi à samedi.

David aurait-il un problème psychologique ? En tout cas, on ne saurait dire si le choix de cette option au campus de Lomé est un remède pour son attitude, une fin caractérisée pure et simple ou si c'est par pure coïncidence du moment où il dépend finalement de ces vivres ?

Habitué à rafler ça et là des cannettes et des pains en nombre important et de façon répétitive, il utilise souvent un sac noir en bandoulière, lui permettant de faire le stockage autant de fois que possible afin de se mettre à l'abri de toute faim le soir. Vétéran du milieu, il a été tout simplement baptisé sous le nom : «Professeur de soutenance». Il suffit de faire un tour le week-end au village du Bénin et vous avez plus de 70% de chance de le croiser.

Source : bnafricanews

Australie : sa banque lui vire 4,6 millions de dollars par erreur, elle en dépense la moitié en 3 ans

Elle aura vécu dans l'opulence pendant trois ans seulement. Christine Jiaxin Lee, une Malaisienne de 21 ans installée en Australie depuis deux ans, s'est vue profiter d'une erreur de sa banque qui lui a versé 4,6 millions de dollars sur son compte, soit 3 millions d'euros, peu avant ses 18 ans. Trois ans pendant lesquels elle dilapide la moitié de son «gain» fortuit.

Elle aura dépensé en tout 1,3 millions d'euros en trois ans, en vêtements et accessoires de luxe, voyages, hôtels cinq étoiles... Cette jeune malaisienne a bien profité de l'erreur de sa banque, la Westpac, en Australie, qui lui a versé il y a plus de trois ans la somme de 4,6 millions de dollars sur son compte. Mais au lieu de signaler cette erreur, Christine a préféré en profiter au maximum. Une vie luxueuse qui s'est arrêtée mercredi dernier. Sentant que ses dépenses étaient surveillées, la jeune fille a tenté de quitter l'Australie, pour retourner en Malaisie, son pays d'origine. Mais la police avait déjà devancé ses projets et l'a arrêtée aux portes de l'aéroport.

Elle devra comparaître le 21 juin prochain devant le tribunal, et fait l'objet d'un contrôle judiciaire en attendant. Elle a pour obligation de se rendre deux fois par jour pour attester de sa présence sur le sol Australien.

Source : Ladepeche

R emerciement & A nnances

Togbui TOUDEKA Gboga Koffi AKOUMA IX, chef canton d'Akoumapé
Togbui Djissenou Dzrovi AFIDEGNON III, chef du quartier Akoumapé - Atchanvé
M. TCHAKOU Hohoé Edoh Victor, conducteur d'engins de la SNPT à la retraite, chef de la Famille TCHAKOU, ses épouses, ses frères et sœurs et leurs enfants.
M. TCHAKOU Kotokou Kodjo, Menuisier à Akoumapé, son épouse, ses frères, sœurs et leurs enfants
M. TCHAKOU ADADZRO Kobla Clément, Commerçant à Lomé, ses frères, sœurs et leurs enfants.
Veuve ADJOGLE Atsou Hoakin, Ménagère à Lomé, ses frères et sœurs
Veuve NYUIWOTO Agbossé Adjowa, Ménagère au Ghana, ses frères et sœurs
M. TCHAKOU K. Kossi Phillip dit TCHAK, Directeur de l'Établissement TCHAKCOMPAO et de l'Auto Ecole «Le Guide» à Lomé, son épouse et ses enfants.
Les familles parentes alliées et amies profondément touchées par les nombreuses marques de soutien et de sympathie, d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher et regretté :

TCHAKOU Koffi Otto

Tailleur au Ghana

Endormi dans le Seigneur le 02 Mai 2016 dans sa 94^e année

Vous renouvent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 13 Mai 2016

18H 00 - 20H 00 : Veillée de prières et de chants (corps présent)

20H 00 à l'Aube : Veillée traditionnelle.

Samedi 14 Mai 2016

06H 00 : Chapelle ardente

08H 00 : Levée du corps - Culte d'enterrement

10H 00 : Inhumation

Dimanche 15 Mai 2016

08H 00 : Sortie de deuil

Maison Mortuaire : Maison TCHAKOU à Akoumapé-Atchanvé (Préf. Vo).





COMMUNIQUE

TOGO TELECOM informe son aimable clientèle qu'il met à disposition un **numéro vert** pour lutter contre les coupures de câbles de télécommunications et les destructions d'infrastructures télécoms.

En effet, pendant que l'opérateur des communications électroniques pose les câbles pour offrir de meilleurs services à tous les togolais, des individus mal intentionnés détruisent, déterrent, coupent et emportent ces câbles, privant une grande partie de la population de l'usage stable du service Internet et du service de téléphonie.

Face à cette situation, TOGO TELECOM en appelle à la vigilance de tous et rappelle que les infrastructures de communications électroniques sont un bien public et doivent être protégées par tous les citoyens, premiers bénéficiaires des services multimédia.

À cet effet, TOGO TELECOM met à disposition un numéro vert, le **8000 9000**, afin que soit signalé tout individu se livrant à un acte de vandalisme, posant tout acte suspect autour d'une chambre souterraine, d'une armoire de rue, d'un poteau téléphonique ou sur un câble téléphonique ou tentant de se livrer à la vente frauduleuse de câbles téléphoniques.

TOGO TELECOM vous remercie pour votre sens du civisme.

La Direction Générale.